PROJET D'APPUI À LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE
PARSA

MINISTERE DE
L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET
DE LA PECHE

POUR L'ALIMENTATION ET LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DURABLE

L'AGRICULTURE, UNE PRIORITE POUR LE CONGO

LE PARSA APPUIE LE DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE PERI-URBAIN A BRAZZAVILLE ET LA RELANCE DU CACAO DANS LES DEPARTEMENTS DU NORD

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Projet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA)
2, Av. de la base Batignolles (virage Mayamaya), Boulevard Denis Sassous Nguesso. Brazzaville

Contexte et justification du Projet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA)

La République du Congo dispose d'un potentiel agricole considérable avec 10 millions d'hectares de terres arables, dont seulement 10% sont mis en valeur, mais elle reste encore aujourd'hui largement tributaire des importations pour satisfaire sa demande intérieure en produits alimentaires.

Le Programme National de Développement, basé sur la diversification de l'économie, met l'accent sur le développement de l'agriculture afin d'améliorer les revenus des populations et de réduire les importations.

La filière cacao fait partie des filières prioritaires et porteuses qui ont été identifiées comme filière pilote de la diversification économique, créatrice d'emplois et de revenus. Le pays dispose d'un potentiel important pour cette culture. Cependant l'absence de dispositif d'appui-conseil, la désorganisation et le manque d'encadrement des acteurs de la filière ainsi que le manque d'investissements conséquents dans la recherche et l'innovation, réduisent les performances économiques et découragent les producteurs.

Le maraichage constitue également une filière prioritaire du fait de son importance pour l'alimentation des populations, et singulièrement pour celles de Brazzaville. Il présente un potentiel pour le développement économique local et la création des emplois pour les jeunes et les femmes. Le manque de structuration de la filière ne lui permet pas de répondre de manière satisfaisante aux enjeux tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Le PARSA est mis en œuvre pour accompagner la relance de la filière cacao dans les Départements de la Likouala, de la Sangha et dans la partie nord de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest, d'une part, et pour soutenir le développement et la structuration du maraichage à Brazzaville et dans sa périphérie, d'autre part.

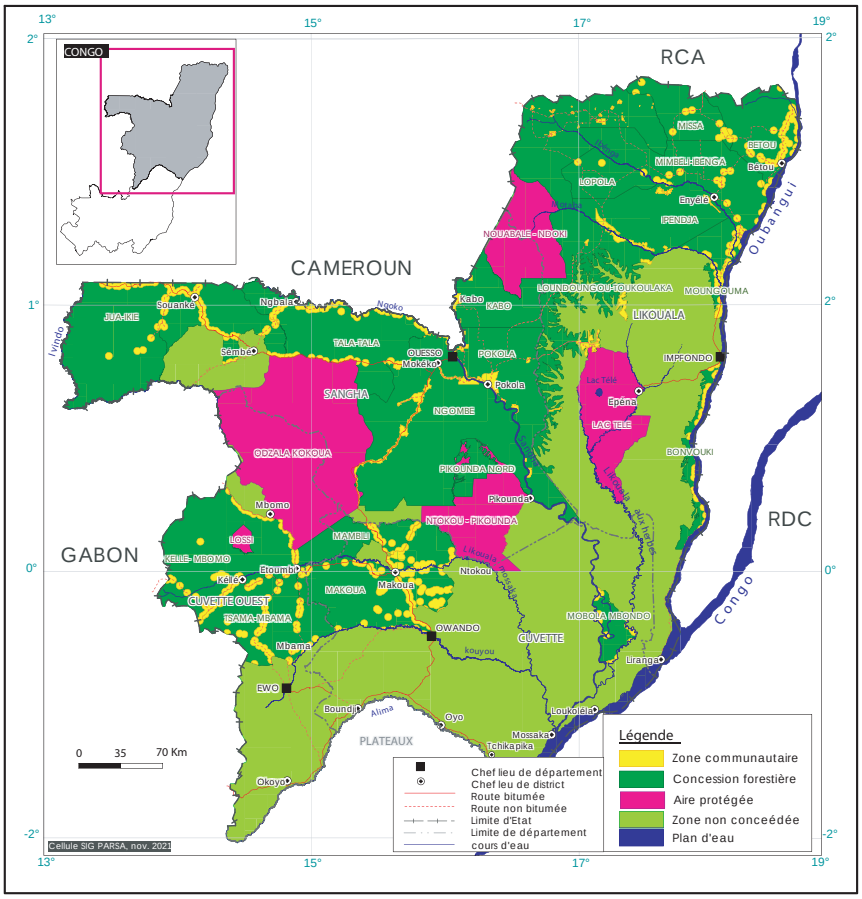

Zone d'intervention du PARSA dans le Nord Congo

Les activités promues par le projet s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Elles prennent pleinement en compte les enjeux environnementaux et sociaux (préservation des espaces forestiers et de la biodiversité, promotion de l'agriculture biologique ou raisonnée, soutien aux exploitations familiales, mesures spécifiques à l'intention des populations autochtones, des femmes et des jeunes, etc).

OBJECTIFS ET AXES D'INTERVENTION DU PROJET

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement du poids de l'agriculture dans l'économie congolaise en participant au renforcement de la souveraineté alimentaire dans les principaux centres urbains par la promotion d'une agriculture familiale performante et à la relance d'une production cacaoyère compétitive et respectueuse de l'environnement.

COMPOSANTE 1 : AGRICULTURE PERI-URBAINE

Améliorer les conditions d'approvisionnement en produits maraîchers de Brazzaville, en apportant un soutien au renforcement technique et économique des acteurs de la filière par la promotion d'une agriculture familiale performante et respectueuse de l'environnement.

1. Accroissement de la production et de la productivité
2. Développement de l'offre en biofertilisant et en bio-pesticides
3. Renforcement des capacités techniques et en gestion des exploitations
4. Amélioration de la qualité des produits et de leur insertion sur le marché
5. Renforcement de la structuration professionnelle
6. Mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives porteuses des professionnels

COMPOSANTE 2 : RELANCE DE LA CULTURE DU CACAO

Contribuer à faire émerger, au Nord Congo, une production cacaoyère de qualité et limiter les impacts de la structuration de la filière sur l'environnement.

1. Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire
2. Reconnaissance du cacao « made in Congo » à l'international et promotion des indications géographiques dans la filière
3. Accroissement de la production, de la productivité et de la qualité des produits
4. Accompagnement et professionnalisation des producteurs
5. Soutien aux initiatives porteuses et structurantes pour le développement des chaînes de valeurs et de la filière à travers la mise en place d'un mécanisme de financement innovant

En matière de maraichage, le PARSA vise à accroitre la disponibilité en produits de qualité, cultivés selon des techniques respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs, tout en permettant un approvisionnement régulier du marché de Brazzaville et une juste rémunération des producteurs. Il appuiera également les initiatives de structuration de la profession, de transformation / valorisation des produits et de promotion de l'agriculture contractuelle.

Pour ce qui concerne la filière cacao, le projet appuie la consolidation du cadre réglementaire ainsi que la mise en place d'une instance pour assurer la gestion de la filière au Congo et sa reconnaissance par les instances internationales du cacao (ICCO, WCF, etc.).

Les activités du projet visent également l'accroissement de la production de cacao marchand de qualité, cultivé selon les techniques de l'agroforesterie et les principes d'un développement durable à travers l'augmentation des superficies sans deforestation et la régénération de vergers.

Le PARSA apporte enfin son appui financier et technique aux dynamiques existantes et aux projets rentables et structurants tout au long de la filière.

Le PARSA est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) à travers une Unité de Gestion de Projet (UGP) basée à Brazzaville et à Ouesso. L'UGP est appuyée par un consortium d'assistance technique composé du bureau d'étude TEREA et des centres de recherches ICRAF et CIRAD.

Le financement du projet est assuré à hauteur de 8M d'euros, soit près de 5, 2 milliards de francs CFA, par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du second Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé le 10 décembre 2014 entre la République du Congo et la République Française.

Le PARSA, d'une durée de 4 ans, est mis en œuvre de juillet 2021 à juin 2025. Il contribue au renforcement des capacités techniques des partenaires nationaux (CNACP, PND Cacao, ENSAF, IRA, Mairie de Brazzaville, etc.) et internationaux (GRET, IRAT, etc.)

TEREA World Agroforestry cirad